Vu pour être annexé à la délibération N°15.07.2025
Séance du Conseil Municipal du 3 juillet 2025
Le Maire

VILLE DE SEPTÈMES LES VALLONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi 27 février
Le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur André MOLINO, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33
Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : jeudi 20 février 2025

Étaient présent(e)s : André MOLINO, Maire, Sophie CELTON, Première Adjointe
Gérard GUERRERO, Louisa HAMMOUCHE, Arthur MELIS, Sylvie LAURENT(2), Christine ARNAUDO, Hocine BEN-SAÏD, Carole HALGAND(1), Adjoint(e)s
Patrick MAGRO, Denis CANI, Gérard ESCOFFIER, Marie-Catherine BIANCO, Hélène FERRANDI, Roselyne MANDRAS, Manuel PINTO, Gaëlle LECOQ, Virginie AUTIE, Sophia FELLAHI-TALBI, Audrey CERMOLACCE, Jérémy MARTINEZ, Carole ALBOREO, Paul BONZI, Conseiller(e)s municipaux(ales).

Étaient excusé(e)s et représenté(e)s : Emilien GOGUEL-MAZET par Louisa HAMMOUCHE, Patrick DUBESSE par Gérard GUERRERO, Ludovic DI MEO par Audrey CERMOLACCE, Maëva CHALLIES-SANCHEZ par Patrick MAGRO

Étaient excusé(e)s et non représenté(e)s : Nathalie CIPRIANI, Philippe REYNAUD

Étaient absent(e)s : Djelloul OUARET, Anne OLIVERO, Bertrand CONNIN, Thierry AUDIBERT

Secrétaire de séance : Paul BONZI

(1) et (2) arrivées avant le vote de la question n°1

=-=

DELIBERATION N°11.02.2025
OBJET : PATRIMOINE COMMUNAL – Cession de la parcelle communale cadastrée section AW n°0026 sise Les Peyrards-Est, au profit de propriétaires riverains.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

« La Commune est propriétaire de la parcelle de terrain classé en zone naturelle stricte du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, située Les Peyrards-Est d'une superficie de 58 902 m², cadastrée section AW n°0026.

Les propriétaires riverains ont émis le souhait d'acquérir chacun une portion de la parcelle communale. Un géomètre a été désigné afin d'établir la division des lots à céder.

L'avis des domaines a été sollicité le 10 juillet 2024 et a fixé le prix du terrain à 3,80 euros/m², permettant ainsi de définir les prix de vente des deux lots, hors frais de géomètre et de notaire à la charge des acquéreurs.

Monsieur SCHEPMANS Christian et Madame BARRERI Anne Marie épouse SCHEPMANS, propriétaires de la parcelle cadastrée section AW n°0023 sise chemin du Vallon des Peyrards prolongé, souhaitent acquérir le lot n°1 de la parcelle cadastrée section AW n°0026 d'une superficie de 6 243 m², pour le prix de 23 723 €.

La SCI GENE représentée par Madame CARENO NAJAT Nadine, propriétaire de la parcelle cadastrée section AW n°0020 sise chemin du Vallon des Peyrards prolongé, souhaite acquérir le lot n°2 de la parcelle cadastrée section AW n°0026 d'une superficie de 756 m² (parcelle communale mitoyenne de leur propriété), pour le prix de 2 872 €.

Je vous propose donc d'autoriser ces deux cessions aux prix respectifs énoncés ci-dessus.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer. »

Le Conseil Municipal,
Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

DECIDE d'autoriser :

- La cession du lot n°1 de la parcelle cadastrée section AW n°0026 d'une superficie 6 243 m² pour le prix de 23 723 € (hors frais de géomètre et de notaire à la charge des acquéreurs) à Monsieur SCHEPMANS Christian et Madame BARRERI Anne Marie épouse SCHEPMANS.

- La cession du lot n°2 de la parcelle cadastrée section AW n°26 d'une superficie de 756 m² de la parcelle communale mitoyenne de leur propriété pour le prix de 2 872 € (hors frais de géomètre et de notaire à la charge des acquéreurs) à La SCI GENE représentée par Madame CARENO NAJAT Nadine.

DESIGNE Le cabinet A K T E, Notaire Maître PRUDHOMME pour établir l'acte authentique pour cette transaction.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions et à signer tous documents nécessaires à la concrétisation de cette opération.

PRECISE que le montant de la recette sera versé au budget communal.

Le Maire,

MAIRIE de SEPTÈMES-LES-VALLONS N°6 (B-du-Rh.)

André MOLINO